

Nb de conseillers en exercice	10
Nb de conseillers présents	9
Nb de suffrages exprimés	10

COMMUNE DE PRUNIERES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance n°4 du 22 mai 2023
Délibération n°3 de la séance (2023-31)

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Prunières s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VERRIER, Maire ;

Étaient présents : Jacques BILLON-TYRARD, Michel DE RANCOURT, Robert FRAYSSINES, Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET, Céléna MONDON, Evelyne PALMAS, Annie SOLDADO, Jean-Luc VERRIER

Étaient absents ou représentés : Pierre DOUSSOT a donné pouvoir à Michel De RANCOURT,

Secrétaire de séance : Michel De RANCOURT

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 mai 2023

Objet : Adhésions/cotisations aux organismes

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des décisions de renouvellement de l'adhésion de la commune prises dans le cadre des délégations du Conseil :

- Renouvellement de l'adhésion à l'AMF 05 – cotisation 2023 : 238,00 €
- Renouvellement de l'adhésion à l'association des communes forestières – cotisation 2023 : 200,00 €
- Renouvellement de l'adhésion à l'ANEM- cotisation 2023 : 149,37 €
- Renouvellement de l'adhésion à IT05- cotisation 2023 : 276,00 €

Monsieur le Maire présente les adhésions pour lesquelles aucune décision n'a été prise à ce jour :

Nom de l'organisme	Adhésion/cotisation 2023	Rappel de la décision du conseil en 2022
Association des Maires ruraux de France-Hautes-Alpes	100,00 €	Rejet de l'adhésion
Fondation du patrimoine	100,00 €	Rejet de l'adhésion
Ville prudente (inscription pour la labellisation-adhésion une fois labellisé)	70,00 € pour l'inscription	-
CAUE 05	100,00 €	100,00 €
CIDFF 05	55,00 €	50,00 €
ADIL 05 (agence d'information sur le logement)	106,75 €	106,75 €

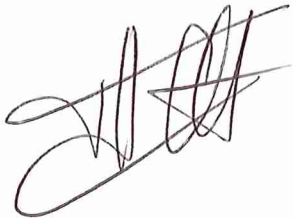
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide :
 - Association des Maires ruraux de France – Hautes-Alpes : Rejet de l'adhésion à l'unanimité
 - Fondation du patrimoine : Rejet de l'adhésion à l'unanimité
 - Ville prudente : Rejet de l'inscription à l'unanimité
 - CAUE 05 : 100,00 € à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture 005-210501060-20230522-2023-31-DE Date de réception préfecture : 31/05/2023

- CIDFF 05 : 55,00 € - 9 Voix POUR 1 Abstention (Monsieur Jacques BILLON-TYRARD) 0 Voix Contre
 - ADIL 05 : 106,75 € à l'unanimité.
- Autorise le Maire à réaliser les versements susvisés pour l'année 2023 et pour les autres années de la mandature sous réserve que l'évolution des cotisations soient soumises à leur approbation ;
- Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023 à l'article 6281.
- Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.
Pour extrait conforme au registre lequel est dûment signé.

Le Secrétaire de séance
Michel De RANCOURT



Prunières, le 31 mai 2023
Le Maire
Jean-Luc VERRIER

